

Sujet : [INTERNET] NON au nouveau projet ICPE éolien Saint Sulpice les feuilles.

De : lomer jg <jglomer@hotmail.fr>

Date : 28/12/2021 17:00

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Messieurs les Commissaires enquêteurs

Parc éolien de Saint Sulpice-les-Feuilles

Messieurs,

Je souhaite vous faire part de mon opposition au nouveau projet éolien de Saint Sulpice.

Je souscris totalement aux multiples raisons exposées dans sa lettre par Mme Jocelyne Lomer pour s'opposer pleinement au scandale du projet éolien sur les communes de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

Par ailleurs, j'ai noté que, à ce stade de l'étude, le promoteur se conserve entière latitude pour choisir la tailles de ses machines. Il envisage 6 modèles différents ce qui aura des conséquences, d'une part sur la puissance totale installée et par conséquent sur la production annoncée et, d'autre part, sur l'environnement naturel.

La puissance totale installée sera dans une fourchette de 13.2 MW à 21.6 MW. Or, la puissance installée d'un parc éolien et donc sa production prévisible sont des éléments essentiels du calcul de rentabilité et de viabilité d'un projet.

En fonction des modèles envisagés, les rotors varient entre 120 m et 138 m et les distances au sol des bouts de pales entre 22 m et 42 m. La longueur des pales a des conséquences sur l'avifaune et les chiroptères. En effet, mathématiquement, plus le volume brassé par le rotor est important, plus on s'attend à ce que la mortalité augmente. Par ailleurs, une garde basse élargit le cortège de chiroptères menacés par les pales, tuant les espèces de haut vol comme celles de bas vol. De ce point de vue, le choix de 4 des 6 modèles aurait des conséquences délétères sur la faune volante (garde au sol de 32, 30, 28 et même 22 mètres seulement).

A ce stade de l'étude, la taille des éoliennes, élément essentiel du projet, devrait être définitivement choisie.

Un autre point inacceptable est l'absence de choix d'un poste source : les différents postes éventuellement situés dans un rayon de 10 à 20 km sont tous saturés.

La MRAe rappelle que le raccordement du parc est une condition indispensable à sa réalisation. Elle invite le pétitionnaire à faire évoluer son projet et à préciser l'étude d'impact en rapport avec la solution technique retenue de ce point de vue.

Ces imprécisions dans le choix du modèle d'éolienne et dans le mode de raccordement à un poste source procède d'un comportement insincère qui ne permet pas de se faire une idée exacte du projet. Une présentation imprécise d'un projet 'lourd' pour la région, dont la durabilité sera bien supérieure à 20 ans, est irrecevable et non-professionnelle ; elle est typique d'un opérateur plus attiré par une rentabilité rapide et des gains financiers immédiats que par le contrôle technique de ses choix. Ou est l'écologie ?

Par ailleurs, au titre d'une expertise acquise dans la production et la gestion de l'énergie pour des groupes internationaux, je souhaite ajouter les considérations suivantes, qui concernent tous les projets éoliens :

Où est l'intérêt de cette énergie dépendant du vent, intermittent et aléatoire, et nécessitant de ce fait des centrales à gaz traditionnelles polluantes pour compenser.

En Allemagne des centrales à charbon ont été remises en service pour compenser les irrégularités de la production électrique éolienne et au Danemark, qui est souvent cité en exemple de développement de l'énergie éolienne, la part des éoliennes dans la production électrique n'a pu être portée à 33 % que grâce à la capacité de régulation indispensable apportée par les réservoirs des centrales hydrauliques norvégiennes et suédoises.

L'éolien n'est pas une énergie propre : la construction d'une éolienne nécessite des quantités de matériaux importantes (béton, acier) dont la fabrication entraîne l'émission de gaz à effet de serre. Ainsi, au long de leur cycle de vie, les éoliennes ne sont en aucun cas nettement moins émettrices de gaz à effet de serre que les barrages et les centrales nucléaires ou même les panneaux solaires. De plus elles fonctionnent avec des aimants permanents composés en partie de terres rares extrêmement polluantes, de l'ordre de 700 kg de néodyme par éolienne.

Démantèlement

L'arrêté du 22 juin 2020 impose « la démolition et le démantèlement total (hors pieux éventuels) des fondations. Cependant une dérogation peut être délivrée sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable. Le cas échéant, l'excavation sera d'un minimum 1 à 2 m selon les cas. »

Gageons que les responsables des démantèlements trouveront toujours des bonnes raisons environnementales pour ne pas effectuer l'énorme travail d'excavation des socles de béton ferrailé...

Par ailleurs, la provision légale est largement insuffisante pour couvrir les frais de démantèlement.

Sous couvert d'écologie et d'énergie renouvelable, l'enjeu n'est que financier et brasse des capitaux considérables. La baisse, malheureusement réelle, des dotations de l'Etat auprès des collectivités locales, est le prétexte d'un pillage en règle de nos campagnes pour le profit d'un petit nombre, et la destruction irrémédiable de notre milieu de vie pour tous.

Les sommes colossales engagées dans le développement des parcs d'aérogénérateurs géants ne pourront l'être dans d'autres domaines comme la recherche, les transports ou l'isolation, bien plus prometteurs en termes de réduction du CO2 et de création d'emplois.

Le rapport de juin 2019 de la Commission d'enquête parlementaire sur les énergies renouvelables présidée par le député Julien Aubert dresse un constat sans appel du gaspillage de fonds publics qui pourraient être utilisés pour développer d'autres sources d'énergie, isoler les bâtiments ou améliorer les transports. Le rapporteur de cette commission propose une *« interruption de tout soutien à l'éolien terrestre et plaide pour qu'un moratoire soit décidé en ce sens. »*

Je reproduis ci-dessous les conclusions de la Commission.

En conclusion je pense que l'éolien industriel terrestre n'est pas, en l'état des connaissances actuel, une solution à la question de l'approvisionnement en énergie renouvelable et non polluante et je vous prie de bien vouloir donner un avis défavorable au projet éolien de Saint-Sulpice-les-Feuilles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

Jean François Lomer

Conclusion du rapport de juin 2019

Commission d'enquête parlementaire sur les énergies renouvelables

Présidée par le député Julien Aubert

« L'évaluation de la politique de soutien financier apporté par l'État aux éoliennes aboutit à un constat d'échec. Le soutien mis en œuvre depuis 2001 est onéreux,

déséquilibré, peu efficace et échappe pour partie au contrôle budgétaire du Parlement. Certes, la production électrique d'origine éolienne représente désormais 5,1 % de la production nationale mais les montants engagés pour parvenir à ce résultat sont déraisonnables et ceux devant être mobilisés pour satisfaire les objectifs élevés du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie sont excessifs.

Comme les données fournies par la CRE le confirment, si la politique actuelle est maintenue, le montant du soutien financier apporté par l'État aux éoliennes sur la période 2011-2028 (de 72,7 à 90 milliards d'euros) sera supérieur au coût de construction initial de l'ensemble du parc nucléaire français établi en 2012 par la Cour des comptes (70 milliards d'euros valeur 2010 soit environ 80 milliards d'euros valeur 2019).

Pourtant, le bénéfice climatique de la politique de soutien aux éoliennes est quasiment nul en termes d'émissions de CO₂ puisque l'électricité décarbonée éolienne est appelée à se substituer à l'électricité décarbonée d'origine nucléaire.

Les fortes tensions actuelles sur les finances publiques françaises nécessitent de faire des choix et de concentrer le soutien budgétaire de l'État sur les actions ayant une véritable plus-value climatique et sociale.

Les propositions du rapporteur visent à réorienter fortement la politique de soutien aux éoliennes afin de réduire son coût et de dégager de nouvelles marges de manœuvre financières appelées à soutenir les politiques climatiques et socialement utiles. Nul ne conteste aujourd'hui la nécessité de soutenir massivement la rénovation thermique des logements ou d'investir dans des transports propres. Les dépenses excessives consacrées au soutien de l'énergie éolienne interdisent de porter l'effort sur les véritables priorités. Si le soutien à l'éolien en mer, posé et flottant, doit être confirmé mais redéfini, il est temps d'interrompre tout soutien à l'éolien terrestre. » Source : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/rapports/r1990-a18.asp>